

Direction générale de la santé

Chrono SpF : DG-26-D-0181

**Société de Pathologie Infectieuse
de Langue Française (SPILF)**
Docteur Bernard CASTAN
Président de la SPILF
21 rue Beaurepaire
75010 PARIS

Objet : dématérialisation des maladies à signalement obligatoire (MSO)

Paris, le 17/04/2026

Monsieur le Président,

Les outils de signalement obligatoire des maladies se modernisent afin d'optimiser et faciliter le travail de l'ensemble des professionnels de santé déclarant pour une meilleure exhaustivité et qualité des données recueillies dans un objectif d'intervention, de gestion et de surveillance épidémiologique. Cette transition vise aussi à sécuriser la transmission de ces informations.

Nous portons ainsi à votre connaissance la mise en place progressive de la dématérialisation des maladies à signalement obligatoire à compter du **22 avril 2026**.

Dans sa phase « pilote » seront concernées **cinq maladies à signalement obligatoire (MSO)** devant faire l'objet d'une intervention urgente : **Dengue, Chikungunya, Zika, West-Nile et rougeole**. Les évolutions portent sur :

- **La révision des Cerfa** : intégration du recueil des données nominatives autorisé par le décret n°2023-700 du 31 juillet 2023 - art. 1, simplification et mise à jour des données nécessaires à l'investigation des cas ;
- **Le signalement dématérialisé des MSO sur le portail des signalements des événements sanitaires indésirables (PSIG)** pour permettre aux médecins de signaler en ligne les cinq premières MSO de la phase pilote ;
- **Une simplification des procédures** : les laboratoires de biologie médicale transmettront leur signalement (résultat biologique) automatiquement au système d'information LABOé-Si déjà utilisé pour la transmission des résultats de tests à la recherche de SARS-CoV-2 ;
- **Sécurité et confidentialité** : conformité renforcée avec le RGPD et les normes de sécurité des données de santé.


Vous trouverez toutes les informations pratiques associées à cette nouvelle modalité dans la fiche d'information jointe.

Nous vous invitons à relayer cette information auprès de vos membres et à les encourager à s'approprier ce nouvel outil.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire ou pour organiser une présentation détaillée du dispositif si nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pr Didier LEPELLETIER
Directeur général de la santé



Dr Caroline SEMAILLE
Directrice générale
de Santé publique France